

Personnes et collectivités

Processus décisionnels

- Prendre les décisions relatives aux transports dans le cadre d'un processus ouvert et transparent. Informer le public des options en matière de transport, de leurs effets et de leurs coûts, et l'encourager à participer aux décisions afin que les besoins des divers milieux (zones rurales et zones urbaines, cyclistes et automobilistes, etc.) soient compris et pris en compte.
- S'assurer que les intervenants des secteurs public et privé coordonnent leurs activités de planification, de développement et de prestation des différents modes de transport afin de parvenir à des solutions intégrées. En outre, ces décisions en matière de transport devraient être intégrées aux décisions concernant l'environnement, la santé, l'énergie, les finances et l'utilisation de l'espace urbain.
- Prévoir les incidences environnementales ou sociales des décisions relatives aux transports en améliorant les évaluations environnementales et en procédant à des analyses du cycle de vie, plutôt que de tenter de réagir après coup. Il en résultera d'importantes économies, car les décisions concernant les transports supposent souvent de coûteux investissements d'infrastructure à long terme.
- Prendre en compte les répercussions sociales, économiques et environnementales que ces décisions entraînent aux niveaux local et mondial, et en diminuer le plus possible les effets négatifs.

Éducation du public

- Veiller à éduquer, à informer et à sensibiliser le public pour l'amener à reconnaître tous les coûts et les avantages des options de transport plus respectueuses de l'environnement.